

Titre et préambule, art. 1 et 2

Proposition de la commission
Adhérer au projet du Conseil fédéral

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Beschlussentwurfes 106 Stimmen
Dagegen 4 Stimmen

Abschreibung – Classement

Le président: Le Conseil fédéral proposé selon page 1 du message de classer l'intervention suivante: 85.999 Colognberg.

Zustimmung – Adhésion

An den Ständerat – Au Conseil des Etats

87.032

**Europäisches Laboratorium
für Synchrotron-Strahlung. Beteiligung
Laboratoire européen de rayonnement
synchrotronique. Participation de la Suisse**

Fortsetzung – Suite

Siehe Seite 1222 hiervor – Voir page 1222 ci-devant

Landolt, Berichterstatter: Es ist nicht an mir, die grosse Skepsis gegenüber dem Verpflichtungskredit, welche aus einigen Voten herausgeklungen hat, auszuräumen. Was aber den Voten der Kommissionssprecher gemeinsam anhaftet, ist die Frage nach mehr Auskunft über Vorgehen und Pläne der zuständigen Organe des Bundes, welche sich mit der Forschung befassen müssen. Ich bin froh, dass der Direktor des Bundesamtes für Bildung und Wissenschaft diese Fragen und Zweifel im Plenum mitanhören konnte. Ganz klar unbeantwortet sind die Fragen nach dem Vorrang der Politiker auf allen Gebieten der Forschung und der Ethik bezüglich der Auswertung der Innovationen auf dem Gebiete eben dieser modernen Forschung. So haben denn die Worte der Herren Euler, Zwygart und Braunschweig Zweifel ausgedrückt, die wohl von der Warte des Bundesrates her kaum beschwichtigt und ausgeräumt werden können. Selbst die positive Einstellung von Frau Segmüller, von den Herren Hofmann und Mühlemann hinterlassen nachdenkliche Skepsis über die Verwertung der zukünftigen Fortschritte der Wissenschaften. Wenn ich hier über den Nutzen der Kernreaktion Andeutungen mache und die Frage nach der Möglichkeit einer Kernfusion erwähne, wird uns allen klar, vor welchen schweren künftigen Problemen jeder Forscher steht, wenn er an die praktische, technische Verwertung neuer möglicher Entdeckungen denkt. Im Glauben an die Vernunft und eine glückliche Zukunft der Menschheit bitte ich um Eintreten auf die Vorlage und Zustimmung zum Kredit.

M. Berger, rapporteur: Il fallait s'attendre à ce que plusieurs orateurs s'expriment et apportent certaines réserves concernant notre participation à ces deux instituts de recherche, à Grenoble.

Nous pourrions discuter longuement de la philosophie de cette recherche et nous attarder à débattre de son opportunité. Je crois toutefois que la question qui nous est posée

concerne très précisément notre participation à l'élaboration de cet institut de recherche de rayonnement synchrotronique. Cette participation est relativement faible puisqu'elle ne représente que 4 pour cent de notre participation globale. A supposer qu'aujourd'hui nous formulions notre opposition à partager cette recherche fondamentale, nous nous trouverions vraiment à l'écart de tout un travail de recherche et nos chercheurs seraient mis en réserve, dans l'impossibilité de demeurer à l'avant-garde en la matière. Nous devons prendre le train lorsqu'il passe – vous avez suffisamment étayé bon nombre d'arguments favorables à notre participation – et nous ne devons pas hésiter à nous engager en la matière. En l'occurrence, notre collaboration aux travaux de cet institut apportera certainement beaucoup, comme le précise le rapport, à de nombreux secteurs de la recherche en Suisse, à nos universités et à nos écoles polytechniques.

Je vous engage donc à suivre l'opinion de la majorité de la commission et à opter en faveur de l'arrêté, tel que présenté dans le message.

M. Cotti, conseiller fédéral: Le rapporteur de langue allemande, M. Landolt, signale, par anticipation, que la perplexité qui s'est manifestée dans cette salle ne pourra pas être dissipée par le Conseil fédéral. Je conçois donc ma tâche comme pratiquement impossible à mener à bien. J'essaierai tout de même de vous apporter quelques précisions au sujet des interrogations manifestées, non pas tellement par les rapporteurs que je remercie, mais en particulier par quelques orateurs parmi lesquels MM. Euler, Zwygart et Braunschweig.

Avant tout, l'amateur que je suis vous fera une petite description de ces nouveaux instruments de la recherche scientifique qui sont de plus en plus difficiles à saisir dans leur objet et dans leur nature. En l'occurrence, le non-spécialiste peut déjà préciser qu'il s'agit, dans les deux cas, d'instruments complémentaires pour une exploration de la matière condensée et des processus qui se développent dans la profondeur de celle-ci, pour une connaissance toujours plus approfondie de ces phénomènes. Cela signifie naturellement que nous nous trouvons ici, et Mme Segmüller l'a relevé, au coeur de la recherche fondamentale. Pourtant, il devient de plus en plus difficile de déterminer de manière précise les frontières entre ce que l'on a coutume de définir ce qui relève de la recherche fondamentale et ce qui est recherche appliquée. Nous sommes là dans un secteur où ces frontières deviennent de plus en plus difficiles à cerner. Nous savons d'ailleurs qu'à partir de ces recherches en cours il est très facile de se retrouver directement dans le domaine de l'application concrète, dans toute une série de secteurs comme la médecine, la biologie, la microélectronique, la science des matériaux, la physique, la chimie.

Telle est donc la substance des éléments qui doivent faire l'objet des recherches. Nous voilà confrontés à des instruments qui représentent, sur le plan mondial, des nouveautés de par leur perfection technique, qui permettront aux chercheurs, suisses également, de pouvoir aller de l'avant dans toute une série de ces domaines.

A titre d'exemple très actuel, je vous rappelle en particulier le secteur des supraconducteurs, qui est en rapide évolution et dont, je le souligne de manière précise, les applications dans le cadre de l'environnement et de l'énergie pourraient s'avérer à courte échéance comme très importantes, en particulier dans le secteur de l'épargne de l'énergie. Voilà donc, exposé par un non-spécialiste, l'objet de notre débat de ce jour.

J'en arrive maintenant, Monsieur Landolt, à la perplexité qui s'est manifestée ici. On pourrait dire qu'elle est double. D'une part, nous avons les interrogations – qu'on le veuille ou non – qui découlent du fait que tous, du moins ceux d'entre nous qui ne sont pas des spécialistes, nous avons de la peine à saisir dans leurs détails les aspects matériels des instruments pour lesquels nous devons voter des crédits. Ces doutes deviendront souvent la règle quand il sera question de recherche en matière de haute technologie. Je les

comprends et ils ne peuvent être écartés qu'en faisant preuve d'un minimum de confiance dans la technique et dans la recherche. Ces dernières supposent au moins une connaissance sommaire du problème.

D'autre part, nous avons des interrogations que je qualifierais de portée plus vaste, soit celles qui ont trait à l'utilisation actuelle ou future des recherches pour lesquelles nous nous engageons aujourd'hui. Les mots sont tombés, M. Euler dit: «die Wissenschaft und die Technik wurden nicht immer zum Wohl der Menschheit gebraucht». M. Zwygart a fait la même observation: «nicht alle menschlicher Kenntnisse wurden immer zum Wohl der Menschen angewandt».

M. Braunschweig s'est préoccupé des certitudes exprimées par M. Mühleman à cette tribune. Pour ma part, je partage l'opinion de Mme Segmüller.

En définitive, les connaissances techniques et l'évolution de la recherche n'ont qu'un caractère neutre du point de vue de l'éthique. C'est l'application qui en est faite qui est essentielle. L'histoire nous a appris que, hélas, de temps à autre, ces connaissances ont été utilisées d'une façon condamnable du point de vue moral. Pourtant, nous serions les derniers à rejeter pour ces raisons l'évolution de la technique et de la recherche qui ont vraisemblablement apporté à l'humanité des avantages et des progrès plus grands qu'en aucune autre période de l'histoire.

Il faut donc une certaine confiance de base dans la technique et la recherche. Ceux qui ne l'ont pas auront – comme l'a dit M. Braunschweig – le «Mut zum Nein». Certes, de temps à autre, il faut avoir le courage de dire non. Mais, aujourd'hui, je ne pense pas que nous soyons dans une situation qui l'exige. Il faut donc entretenir une certaine confiance et savoir que l'application future dépendra – comme l'a dit M. Mühleman – de chercheurs auxquels on attribue une responsabilité morale, d'une économie à laquelle on reconnaît également une responsabilité éthique et d'un monde politique qui doit toujours effectuer des choix.

Je vous engage donc à dissiper les doutes légitimes qui auraient pu naître à l'occasion de l'examen de ce message. Néanmoins, je conviens que ceux ne sachant pas les dépasser ne peuvent que repousser l'évolution de la technique et de la recherche en assumant toutes les conséquences qui pourraient en découler pour le développement de l'espèce humaine.

Le deuxième élément de perplexité est lié à la «Salamitaktik» qui serait l'attitude systématique du Conseil fédéral. Je ne peux que vous répondre sur la base des expériences que j'ai effectuées au cours de ces quelques mois et sur un regard jeté en arrière.

L'intérêt pour les deux institutions de Grenoble pour lesquelles on vous demande un soutien s'est manifesté dans les années 1984 et 1985, lorsque l'arrêté en matière de recherche scientifique pour la période courante avait déjà été voté par le Parlement. Le moment n'était pas encore venu de vous proposer une participation à ces institutions. Sur la base de l'évolution des projets qui s'y développaient, il fallait examiner si une telle proposition était utile ou non. Lorsque nous avons su que cette participation se révélait opportune, j'ai personnellement demandé – alors que j'en étais au premier mois de mon activité au Conseil fédéral – de lier ce message à celui, plus vaste, qui a été traité à la session d'été du Conseil national et qui concerne le soutien, en général, à la recherche scientifique. Pourquoi ai-je agi de cette façon? Pour permettre au Parlement, Monsieur Braunschweig, de se faire une idée d'ensemble des propositions actuelles du Conseil fédéral.

En outre, sur la base des expériences faites avec les deux institutions de Grenoble, il est possible que d'autres entreprises internationales se manifestent au cours de ces prochaines années. Elles demanderont, elles aussi, une capacité de réaction rapide de la part du Conseil fédéral et du Parlement. En effet, très souvent – nous en avons des preuves dans le secteur de la recherche scientifique et même dans celui des nouvelles technologies – les décisions internationales sont prises à très courte échéance et il faut

avoir la souplesse et la rapidité de réaction nécessaires, afin de ne pas manquer le train.

Je termine en signalant que les propositions du Conseil fédéral sont entièrement conformes aux priorités en matière de recherche scientifique qu'il a déterminées, il y a deux ans, à l'occasion de la présentation de son rapport. La première priorité est liée aux nouvelles technologies. Notre objet va tout à fait dans ce sens. La deuxième priorité est liée aux sciences de l'environnement. Elle est indirectement engagée par la proposition présentée par le Conseil fédéral pour les raisons indiquées ci-dessus. Toute une série de recherches entreprises pourraient avoir des retombées exceptionnellement positives dans le domaine de l'environnement.

Troisièmement, à propos du climat général dans lequel doit se développer la recherche en Suisse, la proposition qui vous est faite est également entièrement conforme aux objectifs du Conseil fédéral. Il y a deux ans, il affirmait que la recherche scientifique devait de plus en plus s'organiser sur le plan international. Même les moyens d'un grand pays – imaginez-vous ceux d'un petit Etat comme la Suisse – deviennent de plus en plus précaires. Nous devons nous engager toujours davantage dans la voie de la collaboration internationale.

Par conséquent, les objectifs du Conseil fédéral seront pleinement atteints. Les deux propositions qui vous sont soumises méritent une approbation qui va au-delà du scepticisme éprouvé par le Parlement.

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen
Le conseil décide sans opposition d'entrer en matière

Detailberatung – Discussion par articles

Titel und Ingress, Art. 1 und 2
Antrag der Kommission
Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Titre et préambule, art. 1 et 2
Proposition de la commission
Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Angenommen – Adopté

Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble

Für Annahme des Beschlussentwurfes 78 Stimmen
(Einstimmigkeit)

An den Bundesrat – Au Conseil fédéral

87.029

Hochschulförderung. Kredite 1988–1989

Aide aux universités. Crédits 1988–1989

Botschaft und Beschlussentwurf vom 1. April 1987 (BBI II, 397)
Message et projet d'arrêté du 1er avril 1987 (FF II, 401)

Beschluss des Ständerates vom 4. Juni 1987
Décision du Conseil des Etats du 4 juin 1987

Antrag der Kommission
Eintreten

Proposition de la commission
Entrer en matière

Landolt, Berichterstatter: Ganz im Gegensatz zu den bisherigen Gepflogenheiten beantragt uns der Bundesrat, die

Europäisches Laboratorium für Synchrotron-Strahlung. Beteiligung

Laboratoire européen de rayonnement synchrotronique. Participation de la Suisse

| | |
|---------------------|--|
| In | Amtliches Bulletin der Bundesversammlung |
| Dans | Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale |
| In | Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale |
| Jahr | 1987 |
| Année | |
| Anno | |
| Band | III |
| Volume | |
| Volume | |
| Session | Herbstsession |
| Session | Session d'automne |
| Sessione | Sessione autunnale |
| Rat | Nationalrat |
| Conseil | Conseil national |
| Consiglio | Consiglio nazionale |
| Sitzung | 11 |
| Séance | |
| Seduta | |
| Geschäftsnummer | 87.032 |
| Numéro d'objet | |
| Numero dell'oggetto | |
| Datum | 06.10.1987 - 08:00 |
| Date | |
| Data | |
| Seite | 1356-1357 |
| Page | |
| Pagina | |
| Ref. No | 20 015 741 |

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.